

DROIT DE REPONSE A SUD OUEST

Sommaire

<i>Droit de réponse 1 – « À Bergerac, des soupçons de dérives sectaires dans une congrégation catholique »</i>	1
<i>Droit de réponse 2 – « Le Père Bernard sera jugé dans les prochains mois »</i>	3
<i>Droit de réponse 3 – « Depuis des décennies, l’embarras de l’Église »</i>	4
<i>Droit de réponse 4 – « Il faut obéir comme une lampe électrique »</i>	5
<i>Droit de réponse 5 – « En Ardèche, un village déchiré par un projet pharaonique »</i>	6

Droit de réponse 1 – « À Bergerac, des soupçons de dérives sectaires dans une congrégation catholique »

La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris connaissance de l’article de Sud-Ouest du 21 septembre 2025 : « À Bergerac, des soupçons de dérives sectaires dans une congrégation catholique ». Cet article contient des erreurs factuelles regrettables.

Tout d’abord, contrairement à ce qui est indiqué dans l’article, la jeune fille entrée dans la FMND en octobre 2024 avait 19 ans. Lorsqu’elle est venue à Saint Pierre de Colombier pour entrer dans la communauté, la mère se garde bien de dire (et pour cause), que sa fille était en réalité accompagnée par son père...

Par ailleurs, Mgr Mousset évoque le fait qu’il a demandé à la FMND « que la jeune femme termine d’abord ses études ». Mais où est la liberté de celle-ci ? Ni la FMND ni l’évêque n’ont à se substituer à elle. Celle-ci avait décidé d’interrompre ses études, et a insisté pour entrer dans la communauté. Lorsque l’évêque de Viviers, Mgr Giraud, affirme : « il n’est plus possible d’accueillir des jeunes dès 18 ans », cette position n’est pas réellement la sienne dans la pratique. En effet, Mgr Giraud a ordonné au mois de juin dernier deux jeunes prêtres pour son diocèse, qui sont entrés au séminaire respectivement à 18 et 20 ans, soit une moyenne de 19 ans, quand la moyenne des entrées dans la FMND est de 24 ans. Par ailleurs, ceux-ci ont pris l’année dernière leur engagement définitif (ordination diaconale par Mgr Giraud) à 26 et 28 ans, quand la FMND demande un temps de neuf années avant un engagement définitif, soit en moyenne 33 ans.

Nous récusons l’introduction des deux autres situations par la phrase sibylline : « En parallèle, plusieurs cas émergent » qui semblent accréditer l’idée de plusieurs situations graves, alors qu’il n’en est rien. Deux autres situations seulement sont abordées, et il est objectivement difficile de leur accorder une réelle importance.

La deuxième situation concerne un collégien qui aurait été en contact avec la communauté et qui se plaindrait d’avoir subi des pressions de la part des frères de la FMND pour participer aux activités de la communauté. L’article est prolongé plus loin par un encart intitulé : « C’est grotesque, répond la Congrégation » et précise que le frère responsable du foyer à Bergerac qualifiait les griefs de

« contraire à la théologie la plus élémentaire ». Ceci est incompréhensible si on ne rappelle pas ce que le journaliste nous rapportait par mail, nous demandant nos réactions, et citant des extraits d'un témoignage où l'adolescent en question prétendait que « les prêtres m'ont menacé de perdre ma place au paradis et de finir en enfer. Ils ont aussi menacé mes proches déjà décédés ou encore vivant en me disant qu'eux aussi finiraient en enfer à cause de mes péchés » (*sic*) : c'est en effet contraire à la théologie la plus élémentaire puisque chacun est responsable devant Dieu de ses propres actes. Dès lors, il est difficile d'apporter le moindre crédit à ces accusations. Il est évident que nous n'avons jamais tenu de tels propos. Le collégien en question affirme aussi, sur l'établissement scolaire dont il faisait partie, ces propos qui offensent gravement la réputation de l'établissement sous contrat mais dont le caractère grotesque saute aux yeux : « Une année je n'ai commencé à obtenir des bonnes notes en maths et en français que quand les profs m'ont vu à la messe à l'église de St Front ». Et encore : « Mes amis, non catholiques, ont tous été réorientés ou renvoyés, je ne veux pas que cela m'arrive. »

Selon ce collégien, il lui aurait été montré « un film où un malade du cancer continue de vivre grâce à sa foi tandis qu'un non croyant meurt de la maladie. » Ce fait est également absurde. Si, comme toute l'Église, nous croyons évidemment à la force puissante de la prière, celle-ci n'est pas magique. Outre que l'interprétation du film, telle que rapportée, est sujette à caution, nous connaissons tous dans nos familles, parmi nos amis, comme dans la communauté, des baptisés priants et fervents morts d'un cancer. Ce sous-entendu mensonger est donc particulièrement détestable et blessant.

Concernant la troisième situation, une jeune fille de 18 ans en lien avec la communauté, Mgr Mousset dit : « La FMND m'a assuré n'avoir plus de contacts avec cette jeune fille ». Ce n'est pas exact : nous lui avons simplement dit qu'il n'avait jamais été question, à aucun moment, qu'elle n'entre dans la communauté.

Rappelons que ces deux situations ont donné lieu à une enquête décidée par Mgr Mousset sur l'établissement. Dans le communiqué officiel de Mgr Mousset à l'issue de l'enquête, on peut lire ceci : « *Au terme de l'enquête, il a pu être établi que les membres de la Famille Missionnaire de Notre-Dame impliqués dans l'équipe pastorale ont agi en transparence avec les actuels chefs d'établissement. D'autre part, il n'a pas été constaté d'entreprise de séduction ou d'emprise de la Famille Missionnaire de Notre Dame dans le cadre de ses activités au sein de l'établissement.* »

Droit de réponse 2 – « Le Père Bernard sera jugé dans les prochains mois »

La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris connaissance de l'article de Sud-Ouest du 21 septembre 2025 : « Le Père Bernard sera jugé dans les prochains mois ». Cet article contient plusieurs erreurs factuelles.

Tout d'abord, il est faux d'écrire que le Père Lucien-Marie Dorne a été « inspiré par Marthe Robin ». Il l'a rencontrée, mais le charisme a été reçu par le Père Lucien-Marie et par Mère Marie-Augusta.

Par ailleurs, écrire que les membres de la communauté n'ont aucun repos alors qu'ils dorment sept à huit heures par nuit, que les membres sont contraints d'abandonner leur patronyme alors qu'il s'agit d'une tradition millénaire pour de nombreux ordres religieux catholiques et orthodoxes, ou encore que les membres sont coupés de leurs familles alors que la quasi-totalité des familles elles-mêmes témoignent publiquement du contraire, relève du mensonge.

Devant tant de contre-vérités, des parents de Frères et de Sœurs de la FMND ont décidé de donner publiquement leurs témoignages sur un blog : www.parentsdomini.fr. Le journaliste écrit que la FMND l'a « renvoyé vers son blog ». Cette présentation est objectivement fausse : ce blog n'est pas celui de la FMND. Il a été ouvert et est tenu par des parents de Frères et de Sœurs qui en ont assez des calomnies qui circulent et qui, depuis un an, publient chaque semaine un nouveau témoignage. Ils écrivent sur leur blog qu'ils veulent « témoigner de la joie qui est la nôtre d'avoir des enfants dans cette Communauté, et témoigner des bonnes relations que nous avons avec eux, avec l'ensemble des Frères et des Sœurs et avec les Supérieurs de la Famille Missionnaire. » Ils sont environ une centaine, et ont eu curieusement fort peu de place dans les colonnes de Sud-Ouest... Ces parents, qui sont à l'évidence les plus proches témoins de ce que vivent leurs enfants, réfutent catégoriquement tout ce qui est dit dans cet article.

Décidément en mal de témoins, les journalistes sont donc allés chercher des personnes assez éloignées, et dont la présentation est de plus matériellement fausse, elle aussi : ainsi, celui qui est présenté comme le docteur David Dorflery n'est pas l'oncle, mais le cousin germain de trois religieux. Que pèse le témoignage d'un cousin germain quand les parents eux-mêmes de ces religieux témoignent que leurs enfants sont libres et épanouis ? De plus son « témoignage » est également erroné : ses trois cousins ne sont pas rentrés « très jeunes » : la première est entrée dans la FMND à 26 ans après avoir passé un master de droit et avoir exercé ensuite sa profession pendant deux ans ; le deuxième est entré après avoir passé son diplôme d'ingénieur en génie civil (bac + 5) ; et le troisième, entré à 27 ans, a passé un master de droit à Assas et a exercé comme juriste en municipalité... On est loin du tableau, dressé dans l'article, de membres « très jeunes et sans expérience »...

Si tant de parents de Frères et de Sœurs de la FMND témoignent favorablement de l'épanouissement de leurs enfants dans la FMND, alors même qu'ils sont les premiers témoins, peut-être y a-t-il une raison ? Et il est plus qu'étrange que pas un seul d'entre eux n'ait été interrogé dans ces articles...

Droit de réponse 3 – « Depuis des décennies, l’embarras de l’Église »

La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris connaissance de l’article de Sud-Ouest du 21 septembre 2025 : « Depuis des décennies, l’embarras de l’Église ». Cet article contient plusieurs erreurs matérielles.

Écrire que « de l’Ardèche à la Dordogne, la Famille missionnaire donne des sueurs froides aux évêques depuis près de trente ans » est un mensonge éhonté. Tout d’abord, la FMND n’est dans le diocèse de Périgueux que depuis dix-sept ans. D’autre part, depuis près de trente ans, ce sont plus d’une dizaine d’évêques qui ont accueilli la communauté dans leur diocèse, puisque la FMND compte aujourd’hui 15 foyers en France et 2 à l’étranger. Dans la plupart des lieux, la collaboration avec le diocèse, les paroisses et les autres réalités de l’Église se passe de manière très constructive.

De plus, les propos rapportés comme étant de la Conférence des évêques de France sont extrêmement surprenants – et ils sont objectivement faux : « Les parents sont inquiets par rapport à la liberté laissée à leur enfant dans ce choix. » Mais qui sont « les parents » ? Et pourquoi cette fausse généralisation ? La réalité, c’est que nombreux sont les parents qui ont témoigné publiquement du contraire sur le blog qu’ils ont créé à la suite de ces accusations diffamatoires (www.parentsdomini.fr). Ainsi, parmi de nombreux autres exemples à disposition, voici ce que disent réellement les parents : « Elle est entrée dans la communauté en toute liberté. » « Son choix a été muri et totalement libre. » « Aucune pression n’a été exercée sur elle. » « Ma fille est rentrée dans la Communauté des Domini de son propre gré. » « Dans la liberté, il a choisi... » « [Ma fille] a choisi de rentrer dans cette Communauté librement, sûre d’elle. » « Le Père Bernard est une personne respectueuse de la liberté de l’autre et des membres de la Communauté » « Elle était donc tout à fait capable de discernement et s’est engagée librement sans aucune pression. » Et la liste pourrait être encore longue.

Par ailleurs, des Frères et Sœurs de la Communauté ont à plusieurs reprises essayé de rencontrer le précédent évêque de Viviers, pour témoigner eux aussi de ce qu’ils vivent, et de leur épanouissement dans la communauté ; celui-ci a refusé de les rencontrer et de leur répondre. Selon le propre témoignage de parents de Frères et de Sœurs sur leur blog, en 2022, « un courrier, signé de plus de quatre-vingt parents, était resté sans réponse de l’évêque d’alors... »

Enfin, s’agissant de la liberté et de la formation des membres de la communauté, on peut souligner que cinq membres de la FMND ont passé avec succès des thèses de doctorat en philosophie et théologie ces six dernières dans des organismes extérieurs à la communauté : à Paris (Sorbonne), à Lyon (Faculté catholique de théologie), à Rome (universités pontificales de la Grégorienne et de la Sainte Croix). D’autres thèses de doctorat sont également en cours.

L’image d’une communauté fermée, véhiculée dans cet article, est totalement fausse. La FMND veut collaborer dans l’ouverture avec toutes les forces de l’Église pour l’annonce de l’Évangile.

Droit de réponse 4 – « Il faut obéir comme une lampe électrique »

La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris connaissance de l'article de Sud-Ouest du 21 septembre 2025 : « Il faut obéir comme une lampe électrique ». Cet article contient des affirmations matériellement fausses.

Cet article est d'abord complètement biaisé. Il fait référence de manière objectivement tronquée à un livret de carême, comme il en existe tant d'autres, qui a pour thème : « Vivre notre Carême avec les conseils des saints ». Plusieurs figures sont évoquées : saint Dominique Savio, Carlo Acutis, ou Anne de Guigné... Y sont donnés des conseils qui ont aidé ces figures de sainteté et peuvent aider les enfants d'aujourd'hui. Le soi-disant « adage mis en exergue sur un carnet de carême » est en réalité une phrase connue, adressée par un prêtre à la vénérable Anne de Guigné, dont la cause de béatification par l'Église est en cours : « La sainteté des enfants, c'est l'obéissance. Il faut obéir comme une lampe électrique. » La phrase de la semaine suivante est celle-ci, de saint Jean Bosco : « D'abord la joie. Ce qui trouble et enlève la paix ne peut pas plaire au Seigneur, chasse-le ». La deuxième : « fais bien ton travail en classe et n'oublie pas de prier ». Enfin la troisième : cherche à toujours faire du bien auprès des autres. » Où est le problème ?

Les étiquettes collées dans cet article sont dénuées de fondements. Elles en disent long sur l'orientation de l'article... Ainsi, le cardinal Robert Sarah n'est pas « archiconservateur », il est simplement catholique. Le pape Léon XIV l'a envoyé pour le représenter personnellement en France à Auray au mois de juillet. Il l'a fait par une lettre de mission, publiée le 19 juillet 2025, s'adressant à son « *vénérable frère qui, doué de piété et de sciences, est un éminent et zélé ouvrier dans la vigne du Seigneur* ».

La description faite dans l'article du rituel des ardents est profondément falsifiée et y sont mêlés des éléments qui sont purement et simplement faux. Il est faussement affirmé : « Il se tient de nuit, à la lumière des flambeaux » ; le journaliste serait bien en peine de citer sa source : il n'en est nullement fait mention dans ce petit rituel. Par ailleurs, cette consécration à la Sainte Vierge, on ne peut plus classique dans la spiritualité catholique, est tout simplement construite sur le modèle de la promesse scout.

Cette consécration n'a absolument rien à voir avec une quelconque velléité d'entrer dans la communauté. Elle est seulement une aide pour vivre sa vie chrétienne avec la Vierge Marie.

Enfin, déplorer la constitutionnalisation de l'avortement n'est pas « un projet politique ». C'est tout simplement... la doctrine catholique. Le concile Vatican II qualifie l'avortement de « crime abominable », et cette constitutionnalisation a été déplorée par la Conférence des Évêques de France dans ses communiqués du 8 novembre 2023 et du 4 mars 2024, en s'appuyant notamment sur des propos du Pape François. Quant à l'injure faite à Dieu et aux catholiques par la parodie de la Sainte Cène devant le monde entier lors de la Cérémonie d'ouverture des J.O. 2024, les catholiques ont encore droit eux aussi, à ce jour, à la liberté d'expression, et cette parodie a été déplorée presque unanimement, du Pape François au Président turc Erdogan, en passant par Jean-Luc Mélenchon. Pourquoi la FMND n'aurait-elle pas ce même droit ?

Il ne s'agit donc plus ici d'une attaque contre la FMND, mais contre la foi catholique.

Droit de réponse 5 – « En Ardèche, un village déchiré par un projet pharaonique »

La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris connaissance de l'article de Sud-Ouest du 21 septembre 2025 : « En Ardèche, un village déchiré par un projet pharaonique ». Cet article contient des erreurs factuelles regrettables.

En dehors du fait qu'Aubenas n'est pas une « sous-préfecture » de l'Ardèche, et que Saint Pierre de Colombier n'est pas non plus l'« épiscopat » du parc régional des Monts d'Ardèche », beaucoup d'autres erreurs sont contenues dans l'article.

La présentation du gentil écologiste plaqué par la Sœur de manière « démente » est on ne peut plus partielle. En réalité, les gentils écologistes venaient de pénétrer violemment sur le terrain privé de la congrégation en détruisant les barrières. Un Frère de la communauté a été blessé. Un des principaux opposants à la congrégation a été récemment condamné par le tribunal judiciaire de Privas, pour des faits de violence sur deux religieux, à une amende de 450 euros et à des dommages et intérêts ; d'autres plaintes pour les mêmes raisons sont encore en cours de traitement. Pourquoi le cacher ?

Il faut par ailleurs beaucoup d'ignorance pour rapporter que les opposants ont été qualifiés de « pauvres pécheurs ». Les religieux attaqués disaient tout simplement la prière du chapelet... « Priez pour nous, pauvres pécheurs ». C'est la prière la plus répandue qui soit, et elle vise en premier lieu ceux qui la disent...

La reconstruction des faits au terme de l'article est fautive. Les journalistes de Sud-Ouest sont allés à Saint Pierre de Colombier pendant au moins deux jours en juillet, et n'ont même pas cherché à rencontrer la FMND. Une dizaine de jours plus tard, ils ont envoyé un mail pour demander un simple entretien par téléphone... Devant ce manque total d'impartialité, nous avons répondu négativement. C'est alors seulement qu'ils ont fini par proposer une rencontre, tout en maintenant une préférence pour un entretien téléphonique. Nous avons donc en effet préféré ne pas y répondre. Tous les échanges sont à disposition de qui veut les voir. Comme le montre la suite, l'enquête exclusivement à charge était décidée !